



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 72266

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la formation des jeunes sans diplôme. Alors que beaucoup pensent que les contrats aidés du secteur non marchand ne constituent pas un vecteur d'insertion efficace pour les jeunes, il conviendrait de favoriser la formation en alternance dans le secteur marchand. Il faudrait donc orienter davantage les fonds publics à destination des jeunes vers les formations en alternance dans le secteur marchand et financer aussi des formations longues à plein temps dans les programmes de la deuxième chance. Il lui demande donc si le Gouvernement entend procéder à cette réorientation de la formation au bénéfice de l'emploi des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72266

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 25

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)